



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR**

Séance Publique du
Jeudi 19 mai 2016

QUOTIENT FAMILIAL - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Dominique QUINTIN, Martine YVON, Dominique DAUGES, Bernard CLERGEON, Anne-Valerie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Isabelle LE RIBLAIR à Teaki DUPONT, Dominique SAURAY à Michel ROUALO, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN à Hélène BOLEIS, Katherine GIANNI à Philippe DONIES, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE à Daniel LE LORREC.

Absent :

Loïc Tonnerre

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

**Présents : 25
Absent : 01
Pouvoirs : 07**

n°10

QUOTIENT FAMILIAL - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Rapporteur : Hélène Boleis

La structure du quotient familial définie pour l'année scolaire 2015-2016 est conservée pour l'année scolaire 2016-2017, de la manière suivante et ce, à compter du 1er septembre 2016 :

TRANCHES	Année scolaire 2016-2017
B	de 0 à 387
C	de 388 à 489
D	de 490 à 624
E	de 625 à 827
F	de 828 à 1 040
G	De 1 041 à 1 050
H	> à 1 050
	personnes extérieures

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Éducation, culture, relations internationales » du lundi 2 mai 2016

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 9 mai 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la structure du quotient familial pour l'année scolaire 2016-2017

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

